



# SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA S.T.C. N°3 SAISON 2025-2026  
vendredi 22 mai 2026

Salle de réunion du stand R. PERROCHON. Début de séance : 18 h 28

**MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR PRESENTS** : Jérôme BABIN DE LIGNAC, Gérard BASTARD (premier vice-président), Christian DEVAUX (secrétaire), Dominique GINGAST, Jean-Paul KIEFFER, Véronique LANYI (secrétaire -adjointe), Régis LE GAL (trésorier-adjoint), Patrick MOUROUX (président), Frédéric RICHARD (troisième vice-président), Ludovic RICHARD, Ophélie RAMBERT.

**MEMBRES AUDITEURS PERMANENTS (voir rapport AG 2024) PRESENTS** : Christophe LANGLOIS, Sébastien PROT,

**MEMBRES AUDITEURS INVITES PRESENTS** : Bruno CHAUVEAU, LAURENT Vincent, PROT Yohan.

**MEMBRES AUDITEURS ABSENTS EDXCUSES** : Thierry BODINIER, Kevin DESRIER.

**MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ABSENTS EXCUSES** : Julie BEAUCOURT, Patrice CAMPAN, DELZOR Faustine, Patrice MARTIN.

**MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ABSENTS NON-EXCUSES** : Marcel GODIN, François GRABOWSKI (trésorier), François Xavier LHOPITALIER, Bruno TREFAULT.

## ORDRE DU JOUR :

- **Assemblée Générale électorale de la saison sportive et administrative 2025-2026,**
- **Lancement de la campagne de renouvellement des licences pour la saison sportive 2026-2027,**
- **Préparation du concours de l'étape Castelroussine du championnat des Sociétés de tir de l'Indre,**
- **Préparation de notre challenge HUNTER-LOISIR,**
- **Questions diverses.**

## **DEROULEMENT DE LA REUNION :**

### **Assemblée Générale électorale de la saison sportive et administrative 2025-2026,**

La saison 2025-2026 est une année électorale avec renouvellement d'un tiers des membres du Comité de Direction. En conséquence l'Assemblée Générale 2026 devra impérativement tenir compte d'une part des articles des statuts du club et d'autre part des directives imposées par la FTTir et la Ligue Régionale de Tir. Ainsi pour être valide l'AG devra se dérouler après le 31 août 2025.

La STC doit impérativement déposer sa demande de subvention de fonctionnement auprès de la municipalité de Châteauroux au plus tard le 15 septembre. L'AG devra se dérouler entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre.

Après discussions et votes **l'AG 2026 est programmée pour le mercredi 2 septembre 2026 à 18 h30** dans

l'enceinte du stand Raymond PERROCHON. Composition du tiers sortant : Julie BEAUCOURT, Régis LE GAL, François-Xavier LHOPITALIER, Dominique GINGAST, Patrick MARTIN, Ophélie RAMBERT, Bruno TREFAULT.

Il est par ailleurs précisé que tous les licenciés pourront être conviés à cette réunion, mais seuls les adhérents ayant effectivement renouvelé leur licence pour la saison 2026-2027 seront autorisés à prendre part aux votes.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des membres sortants du bureau ainsi qu'aux membres du comité directeur afin de connaître leurs intentions concernant un éventuel renouvellement de mandat, une démission ou encore une modification de leurs missions au sein du club. Il est précisé que les personnes souhaitant abandonner certaines responsabilités ou s'orienter vers d'autres missions pourront naturellement en faire part au président avant la tenue de l'Assemblée Générale, les décisions définitives devant être arrêtées lors de l'élection du nouveau bureau.

Le secrétaire, Christian Devaux, intervient ensuite afin de rappeler plusieurs règles de fonctionnement interne du comité directeur. Il constate que quelques membres sont absents de manière répétitives et injustifiées et il rappelle que la qualité de membre du comité implique une participation régulière aux réunions et à la vie du club et qu'en cas d'absences répétées ou d'inactivité prolongée, le bureau pourrait être amené à envisager leur remplacement conformément aux dispositions statutaires.

### **Lancement de la campagne de renouvellement des licences pour la saison sportive 2026-2027,**

Christian Devaux rappelle le fonctionnement mis en œuvre lors de la saison précédente :

- un premier courriel d'information avait été adressé aux adhérents dès le mois de juin 2025, accompagné d'un guide explicatif. L'objectif poursuivi consistait à obtenir le plus grand nombre possible de renouvellements avant le 31 août afin d'assurer une représentation suffisante de votants lors de l'Assemblée Générale.
- Un rappel effectué en Juillet à la suite de la réception des nouveaux tarifs communiqués par la Fédération, la Ligue et le Comité départemental.

Après un tour de table, à l'unanimité les membres du Comité Directeur décident de reconduire le protocole de renouvellement de licences mis en pratique la saison dernière.

Le bureau précise également que lorsque nous aurons connaissance des nouveaux tarifs pour la saison 2026/2027, la décision relative à une éventuelle augmentation des cotisations devra être examinée collectivement par l'ensemble du comité directeur et non par un groupe restreint.

À titre d'information, il est rappelé qu'au cours de l'année précédente, quarante-deux personnes avaient participé ou avaient été représentées lors de l'Assemblée Générale pour un total de cent quatre-vingt-un licenciés. Le bureau considère donc qu'il est indispensable de poursuivre les efforts engagés afin d'améliorer encore la participation des adhérents aux décisions de l'association.

Le président insiste ensuite sur l'importance du renouvellement des certificats médicaux avant le 1er septembre. Il rappelle qu'à défaut de certificat médical valide, plusieurs interdictions devront être appliquées, notamment l'impossibilité d'utiliser les armes du club, de transporter des armes, d'acheter des armes ou des munitions, de déposer une demande d'autorisation de détention ou encore de participer aux votes lors des Assemblées Générales.

Les licenciés seront invités à vérifier la validité de leur certificat médical via leur espace personnel EDEN et à transmettre un nouveau certificat avant expiration si nécessaire. Si la date d'expiration arrive avant le 31 août, un nouveau certificat médical sera nécessaire et devra être transféré sur le compte EDEN ;

Si la date d'expiration va au-delà du 1<sup>er</sup> septembre 2026, le certificat restera valable pour la saison suivante mais il y aura une vigilance pour les compétiteurs de haut niveau qui devront le renouveler à sa date d'expiration.

Afin de faciliter les démarches administratives, le secrétaire se chargera de diffuser aux adhérents la procédure détaillée à suivre pour les renouvellements et les nouvelles demandes de licence, formulaires qui seront mis à disposition sur le site internet du club. Il est rappelé que ce formulaire devra impérativement être complété de manière informatique et non manuscrite afin d'éviter les difficultés de lecture et les erreurs de traitement notamment les adresses mail. Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale devra obligatoirement être jointe au dossier.

Les dossiers complets à savoir : le certificat médical validé, le formulaire rempli, l'autorisation parentale pour les mineurs devront être transmis aux référents licences du club, à savoir M. Vincent Laurent et Régis Le Gal, lesquels seront chargés de vérifier les documents puis de les transmettre à la Fédération Française de Tir. Après validation, les licences 2026/2027 seront disponibles sur les espaces privés EDEN ;

### **Préparation du concours de l'étape Castelroussine du championnat des Sociétés de tir de l'Indre,**

#### **Préparation du notre challenge HUNTER-LOISIR :**

Concernant les manifestations sportives, le bureau confirme l'organisation **du concours des sociétés les 13 et 14 juin 2026**. Les membres décident de reconduire l'organisation adoptée l'année précédente avec l'utilisation de cibles électroniques pour les disciplines 10 mètres et 50 mètres ainsi que des cibles papier pour le 25 mètres. Le président lance un appel aux bénévoles afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation sur les deux journées.

Dans un souci d'amélioration de la gestion administrative des résultats, il est proposé de mettre en place des feuilles de match en double exemplaire, l'un destiné au tireur et l'autre conservé par l'organisation après signature du participant, ce qui permettra un enregistrement plus rapide et plus fiable des résultats au fil des épreuves. Il est également prévu qu'un repas soit organisé pour les bénévoles et les participants, Kevin étant chargé de la coordination logistique de cette partie de l'événement.

Le bureau examine ensuite l'organisation **du Challenge Hunter Loisir prévu le 4 juillet**.

Le président précise que cette manifestation nécessitera un nombre plus réduit de bénévoles, sept à huit personnes étant jugées suffisantes pour assurer le bon déroulement de l'événement. À l'issue du challenge, un barbecue convivial sera organisé sous la responsabilité de M. Bastard. Il est également indiqué que le pas de tir 25 mètres restera accessible durant la matinée tandis que le 10 mètres devra être fermé temporairement afin de permettre l'installation et l'organisation de la compétition.

Jean-Paul Kieffer a développé un logiciel de classement spécifiquement adapté au comptage des points du concours Hunter, ce qui devrait permettre une gestion plus rapide et plus fiable des résultats.

Le club a obtenu une subvention municipale de 300 euros pour chacune des deux manifestations sportives organisées cette année, à savoir le concours des sociétés et le Challenge Hunter.

Le président rédigera à l'ensemble des licenciés un mail afin de les inviter à participer aussi bien au concours des sociétés qu'au Challenge Hunter, dans le but de dynamiser davantage la vie associative du club et de renforcer la participation des adhérents aux événements sportifs organisés par l'association.

#### **Questions diverses.**

Un point important est ensuite consacré aux **travaux d'entretien et d'amélioration** des installations du club. M. Bastard informe les membres que la société Vandomelle interviendra prochainement fin juillet afin de poser des dalles au plafond dans le couloir menant au pas de tir 10 mètres.

Des travaux d'accessibilité sont également prévus avec l'installation de rampes PMR sur les pentes extérieures et intérieures du bâtiment.

La mairie participera au financement à hauteur de 3 000 euros pour une dépense de travaux de 6 000 euros.

Concernant les panneaux du pas de tir 25 mètres, dont l'état général est jugé trop dégradé, M. Bastard considère qu'une simple remise en peinture ne serait pas suffisante. Il est donc décidé de reporter leur remplacement d'un à deux ans auprès de la municipalité.

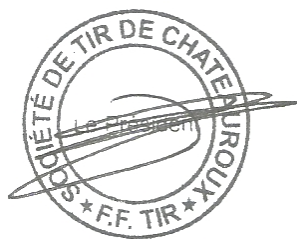
Ophélie informe le bureau de son souhait de ne plus assurer la responsabilité de l'école de tir. Après échange, les membres décident de lancer un appel à candidatures auprès des licenciés afin de trouver un nouveau responsable pour cette activité essentielle au fonctionnement du club.

Enfin, un dernier point est abordé concernant la sécurité liée à l'utilisation des armes anciennes. Patrice CAMPAN dans un message rappelle qu'il est impératif de graisser les chambres des revolvers avant les tirs à poudre noire et insiste également sur le caractère obligatoire du port des lunettes de protection. Le bureau décide en conséquence de faire réaliser une affiche de sécurité spécifique destinée à rappeler de manière claire et visible les règles applicables à l'utilisation des armes anciennes sur le pas de tir.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président clôt la séance à 20 heures après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur implication dans la vie et le fonctionnement du club

**Le Président**

**Patrick MOUROUX**



**Le secrétaire**

**Christian DEVAUX**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Devaux", written over a light blue grid background.

**La secrétaire adjointe**

**Véronique LANYI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Lanyi", written over a light blue grid background.